

DIRECTION GENERALE DES SERVICES/DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

ARR2021\_0354

ARRÊTÉ

**OBJET : DEMANDE DE PROLONGATION D'AUTORISATION DES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DU RÉSEAU HTA POUR LE COMPTE D'ENEDIS, ENTRE LE BOULEVARD SALVADOR ALLENDE ET LE GIRATOIRE DE L'ALLÉE DE LA FERME À NOISIEL (77186), DU 13 DÉCEMBRE 2021 ET LE 17 DÉCEMBRE 2021 INCLUS.**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L 2212-1 et suivants, et L.2213-1 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation,

**VU** le Code de la route,

**CONSIDÉRANT** la demande du 15 octobre 2021 de la société S.L.T.P. sise 13, rue de la rivière à Etouvelles (02000),

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'entreprendre des travaux de restructuration du réseau HTA pour le compte d'ENEDIS entre le Boulevard Salvador Allende et le giratoire de l'Allée de la Ferme à Noisiel (77186),

**CONSIDÉRANT** que ENEDIS est Maître d'ouvrage,

**CONSIDÉRANT** que la Société S.L.T.P. sise 13, rue de la rivière à Etouvelles (02000) est l'entreprise chargée des travaux,

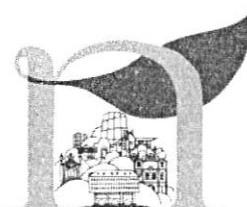
**CONSIDÉRANT** qu'il convient, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation et de stationnement aux abords de la zone de chantier, et ce, pendant toute la période des travaux,

ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** La société S.L.T.P., 13, rue de la rivière à Etouvelles (02000) est autorisée à procéder aux travaux de restructuration du réseau HTA pour le compte d'ENEDIS entre le Boulevard Salvador Allende et le giratoire de l'Allée de la Ferme à Noisiel (77186), en prolongation de l'arrêté N°2021\_0315 du 30 octobre 2021, pour la période du 13 décembre 2021 et le 17 décembre 2021 inclus.

**ARTICLE 2 :** Les travaux se dérouleront dans une tranche horaire comprise entre 8H00 et 17H30. La zone d'affouillement sera balisée, selon les règles de l'art. Un balisage protégera celle-ci à chaque interruption de travail.

1/3



# VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté n° ARR2021\_0354  
Portant « Demande de prolongation d'autorisation des travaux de restructuration du réseau HTA pour le compte d'Enedis, entre le Boulevard Salvador Allende et le giratoire de l'Allée de la Ferme à Noisiel (77186), du 13 décembre 2021 et le 17 décembre 2021 inclus. »(2)

**ARTICLE 3 :** La circulation se fera d'une manière alternée et régulée par demi-chaussée pendant la durée des travaux par l'entreprise, au moyen de feux tricolores ou d'hommes trafics ou restreinte si nécessaire. Le libre accès aux véhicules de secours sera maintenue durant toute la durée du chantier.

**ARTICLE 4 :** Le stationnement sera interdit au droit du chantier, qui sera délimité par des panneaux de signalisation. Les véhicules en infraction feront l'objet d'un enlèvement et mise en fourrière. Une signalisation appropriée sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux du 13 décembre 2021 au 17 décembre 2021 inclus.

**ARTICLE 5 :** La mise en place de la signalisation, et la protection des zones de travail, sont placées sous la responsabilité de l'entreprise titulaire des travaux. Elles seront conformes à la réglementation en vigueur, en particulier en matière de protection du public.

**ARTICLE 6 :** La responsabilité de la Commune ne pourra être recherchée pour les incidents ou accidents survenant du fait de ces travaux.

**ARTICLE 7 :** Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine et Marne,
- Madame le Directeur général des services,
- Monsieur le Commissaire de Police du Val Maubuée,
- La société S.L.T.P.,
- La société ENEDIS,
- Le Service Communication,
- La Police Municipale,
- Les Services Techniques.

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 8 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télérecours citoyens sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 9 :** Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

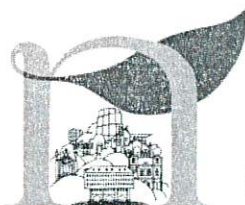
Fait à Noisiel, le 09/12/2021

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



2/3



Suite de l'arrêté n° ARR2021\_0354

Portant « Demande de prolongation d'autorisation des travaux de restructuration du réseau HTA pour le compte d'Enedis, entre le Boulevard Salvador Allende et le giratoire de l'Allée de la Ferme à Noisiel (77186), du 13 décembre 2021 et le 17 décembre 2021 inclus. »(3)

*Cadre réservé à l'AG*

Transmis au représentant de l'État le - 9 DEC. 2021  
Affiché en Mairie le - 9 DEC. 2021  
Publié au Recueil des Actes Administratifs le - 9 DEC. 2021  
Notifié le - 9 DEC. 2021

